

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



**1333<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mercredi 22 septembre 1965,  
à 10 h 30

**NEW YORK**

**SOMMAIRE**

	Page
Déclaration du Président . . . . .	1
Point 5 de l'ordre du jour: Constitution des grandes commissions et élection de leurs bureaux . . . . .	1
Point 6 de l'ordre du jour: Élection des vice-présidents . . . . .	1

Président: M. Amintore FANFANI (Italie).

Déclaration du Président

1. Le **PRESIDENT**: Avant que commence cette séance de l'Assemblée générale, je voudrais faire la déclaration suivante.

2. Les membres de l'Assemblée générale ont certainement eu connaissance du fait que, dans la nuit, au cours d'une réunion du Conseil de sécurité [1242<sup>e</sup> séance], un accord de cessez-le-feu est intervenu entre l'Inde et le Pakistan. Il s'agit là d'une nouvelle extrêmement importante, qui permet à la vingtième session de l'Assemblée générale de commencer ses travaux sous d'heureux auspices. Ce résultat a été possible grâce à la bonne volonté des parties intéressées, qui ont accepté la décision prise par le Conseil de sécurité. Je suis sûr d'interpréter le sentiment de tous les membres de cette assemblée en exprimant à l'Inde et au Pakistan nos félicitations les plus vives pour l'esprit de coopération avec lequel ils ont accueilli la décision du Conseil et entendu les appels amicaux qui leur ont été adressés par les Etats amis, appuyant les efforts inlassables du Secrétaire général.

3. Je tiens à faire des vœux pour que cet heureux dénouement soit suivi d'une évolution qui permette d'arriver prochainement à une solution définitive. Un tel événement ne pourra que confirmer la haute mission des Nations Unies: décourager toute rupture de la paix et renforcer, par nos débats et nos décisions, l'action efficace de l'Organisation mondiale.

4. Je vais maintenant suspendre la séance, afin de permettre aux grandes commissions de se réunir et d'élire leurs présidents respectifs.

*La séance est suspendue à 10 h 55; elle est reprise à 12 h 50.*

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Constitution des grandes commissions et élection de leurs bureaux**

5. Le **PRESIDENT**: Les présidents des sept grandes commissions viennent d'être élus et les personnes suivantes ont été désignées et feront partie du Bureau:

**Première Commission**: M. Károly Csatorday (Hongrie);  
**Commission politique spéciale**: M. Carlet Auguste (Haïti);  
**Deuxième Commission**: M. P. A. Forthomme (Belgique);  
**Troisième Commission**: M. Francisco Cuevas Cancino (Mexique);  
**Quatrième Commission**: M. Majid Rahnema (Iran);  
**Cinquième Commission**: M. Najib Bouziri (Tunisie);  
**Sixième Commission**: M. Abdullah El-Erian (République arabe unie).

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Élection des vice-présidents**

6. Le **PRESIDENT**: L'article 31 du règlement intérieur de l'Assemblée générale fixe la procédure d'élection des 17 vice-présidents, qui doivent être élus de manière à assurer le caractère représentatif du Bureau. Tous les membres de l'Assemblée sont éligibles au poste de vice-président, à l'exception de ceux qui, à la suite des élections à la présidence de l'Assemblée générale ou de l'une des grandes commissions, sont déjà représentés au Bureau. Le vote a lieu au scrutin secret et sans présentation de candidatures.

7. Les bulletins de vote pour l'élection des vice-présidents comportent cinq cases correspondant chacune à l'un des cinq groupes d'Etats mentionnés à l'article 31 du règlement intérieur. Chacune de ces cases correspond à une région, et la note 4 de l'article 31 précise que les 17 vice-présidents seront élus d'après les critères suivants:

a) Sept représentants d'Etats d'Afrique et d'Asie;

b) Un représentant d'un Etat d'Europe orientale;

c) Trois représentants d'Etats d'Amérique latine;

d) Deux représentants d'Etats d'Europe occidentale et d'autres Etats. Mais un seul poste reste vacant pour cette région du fait de l'élection du représentant d'un Etat d'Europe occidentale au poste de président de l'Assemblée générale, raison pour laquelle la deuxième ligne de la case réservée à ce groupe a été rayée.

e) Cinq représentants des membres permanents du Conseil de sécurité. Je rappelle aussi que ce sont les noms des Etats Membres et non celui de leurs représentants qui doivent être inscrits sur le bulletin. D'autre part, si pour l'un quelconque des groupes le nombre des noms indiqués dépasse le nombre assigné à ce groupe, le vote émis en faveur dudit groupe sera considéré comme nul. Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement intérieur, les membres

qui recevront la majorité des votes émis seront déclarés élus.

A la demande du Président, M. Mertz (Luxembourg), U Ba Thaug (Birmanie), M. Ciss (Sénégal), M. Panu-nongse (Thaïlande) et M. García Robles (Mexique) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

8. Le PRÉSIDENT: En raison de l'heure tardive, je propose que nous levions la séance et que les scrutateurs restent dans la pièce située derrière la tribune jusqu'à l'achèvement des opérations de dépouillement du scrutin.

9. S'il n'y a pas d'objections, nous nous réunirons de nouveau dans cette salle immédiatement après la cérémonie, qui aura lieu à 14 h 45, de montée des couleurs des trois nouveaux Etats Membres.

La séance est suspendue à 13 h 25; elle est reprise à 15 h 10.

10. Le PRÉSIDENT: Ainsi qu'il a été convenu avant la suspension de la séance, je communique aux membres de l'Assemblée les résultats de l'élection des 17 vice-présidents.

#### Groupe A

<i>Bulletins déposés:</i>	115
<i>Bulletins nuls:</i>	1
<i>Bulletins valables:</i>	114
<i>Abstentions:</i>	1
<i>Nombre de votants:</i>	113
<i>Majorité requise:</i>	57

#### Nombre de voix obtenues:

Burundi . . . . .	111
Koweït . . . . .	110
République centrafricaine . . . . .	109
Sierra Leone . . . . .	104
Maroc . . . . .	103
Laos . . . . .	95
Malaisie . . . . .	86
Thaïlande . . . . .	17
Cambodge . . . . .	11
Birmanie . . . . .	5
Ouganda . . . . .	5
Algérie . . . . .	2
Pakistan . . . . .	2
Philippines . . . . .	2
Afghanistan . . . . .	1
Ceylan . . . . .	1
Guinée . . . . .	1
Japon . . . . .	1
Madagascar . . . . .	1
Singapour . . . . .	1
Togo . . . . .	1
Zambie . . . . .	1

#### Groupe B

<i>Bulletins déposés:</i>	115
<i>Bulletins nuls:</i>	1
<i>Bulletins valables:</i>	114
<i>Abstentions:</i>	2
<i>Nombre de votants:</i>	112
<i>Majorité requise:</i>	57

#### Nombre de voix obtenues:

Pologne . . . . .	110
Yougoslavie . . . . .	2

#### Groupe C

<i>Bulletins déposés:</i>	115
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	115
<i>Abstentions:</i>	1
<i>Nombre de votants:</i>	114
<i>Majorité requise:</i>	58

#### Nombre de voix obtenues:

Paraguay . . . . .	105
Chili . . . . .	102
Guatemala . . . . .	99
Cuba . . . . .	4
Argentine . . . . .	3
Brésil . . . . .	1
Costa Rica . . . . .	1
El Salvador . . . . .	1
Panama . . . . .	1
République Dominicaine . . . . .	1
Uruguay . . . . .	1
Venezuela . . . . .	1

#### Groupe D

<i>Bulletins déposés:</i>	113
<i>Bulletins nuls:</i>	2
<i>Bulletins valables:</i>	111
<i>Abstentions:</i>	6
<i>Nombre de votants:</i>	105
<i>Majorité requise:</i>	53

#### Nombre de voix obtenues:

Espagne . . . . .	102
Australie . . . . .	1
Nouvelle-Zélande . . . . .	1
Pays-Bas . . . . .	1

#### Groupe E

<i>Bulletins déposés:</i>	115
<i>Bulletins nuls:</i>	0
<i>Bulletins valables:</i>	115
<i>Abstentions:</i>	5
<i>Nombre de votants:</i>	110
<i>Majorité requise:</i>	56

#### Nombre de voix obtenues:

Etats-Unis d'Amérique . . . . .	108
France . . . . .	108
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	108
Union des Républiques socialistes soviétiques . . . . .	108
Chine . . . . .	78

Ayant obtenu la majorité requise, les représentants des Etats Membres suivants sont élus vice-présidents de l'Assemblée générale: Burundi, Chili, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Koweït, Laos, Malaisie, Maroc, Paraguay, Pologne, République centrafricaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone et Union des Républiques socialistes soviétiques.

11. Le PRÉSIDENT: Je présente mes félicitations aux représentants élus en qualité de vice-présidents. Le Bureau de l'Assemblée générale, pour la vingtème session, est maintenant constitué.

La séance est levée à 15 h 15.